

Compte-rendu

du Conseil Municipal du 22 mai 2015

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DES CONSEILS DU 3 ET 22 AVRIL 2015 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'an deux mille quinze et le vingt-deux du mois de mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Amondans, régulièrement convoqué le 18 mai 2015 par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie d'Amondans.

Étaient présents : MONNET Serge, LAMY Robert, GRANDIDIER Karine, WINNINGER André, HUGUENOTTE Hugnette, NICOLET Cédric. Était excusé : JUSTE Hubert

Le conseil de municipal approuve les compte-rendus des séances du 3 et 22 avril 2015.

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil a désigné M. Robert LAMY secrétaire de séance. Le maire demande à ce qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour pour permettre de demander une subvention pour le dossier d'utilité publique de la protection du captage.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGUÉS INTERCOMMUNAUX

CCALL – Conseil communautaire – 27 avril 2015 (Serge Monnet, Hubert Juste)

Environnement : Le rapport annuel du service ordures ménagères est présenté et approuvé par le conseil. Il est disponible en mairie. Le conseil valide également la candidature du SYBERT pour étendre les types de déchets plastiques qui pourront être recyclés dans le bac jaune. Le conseil communautaire valide la contractualisation avec Eco-emballage au niveau du SYBERT plutôt qu'au niveau communautaire. Cette mutualisation devrait permettre d'augmenter les recettes reçues d'Eco-emballage.

Mutualisation : un groupe de travail est formé pour travailler au schéma de mutualisation imposé aux EPCI.

Bâtiments : La pré-réception de l'école de musique a eu lieu le 15 mai. La commission de sécurité passera début juin et le CFCMA emménagera en août. Le bâtiment d'accueil de la source du Lison sera livré mi juin et inauguré le 24 octobre en présence de Jean-Louis Debré.

Finances : Le conseil valide les ajustements des copropriétés de la zone commerciale et de la maison de santé ainsi que les décisions budgétaires modificatives pour régler les frais de géomètre correspondants.

Le conseil autorise le président à signer un contrat de location d'un an renouvelable avec les spécialistes qui se déplacent ponctuellement à la maison de santé (sage-femme, orthophoniste, diététicienne et psychologue).

Des subvention ont été accordées pour : le concours régional des labours ; la nouvelle course du Vélo Club Ornans, de niveau national qui passe par 4 communes de la CCALL ; l'édition à 6000 exemplaires du guide ballades et randonnées ; les animations et expositions qui se dérouleront sur notre territoire à l'occasion du centenaire de la mort de Louis Pergaud ; 6 projections de l'écran mobile à Déservillers.

Socio-Culturel : La convention cartes jeunes est reconduite.

Chaufferie : Sébastien Renard est nommé régisseur de la régie Chaufferie. La plupart des problèmes techniques ont été réglés, le rendement est en hausse (65%) mais sur le conseil de l'avocate de la CCALL, 4 raccordements pris au hasard seront contrôlés pour vérifier que de nouvelles fuites ne risquent pas de se produire. Dans le but de rechercher un équilibre financier du budget chaufferie, la durée d'amortissement est portée à 20 ans pour le bâtiment et 37 ans pour le réseau.

Electromobilité : le conseil communautaire valide la création d'une borne de recharge pour véhicules électriques vers la chaufferie bois.

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Pylône pour les antennes de radio-transmission : Le sous-traitant d'ERDF a presque terminé les travaux pour amener l'électricité jusqu'au bout de la rue des Vergers, en limite de propriété de la parcelle du réservoir. (*le planning révisé le 27/05/2015 prévoit une fin de chantier le 10/07/2015*).

Internet : Une solution de remplacement à l'offre PackSurfWifi d'Orange doit être présentée par une association

constituée par Radio Village et des prestataires techniques Franks-Comtois lors du prochain conseil communautaire.

Matériel : Une tondeuse a été achetée par la commune pour permettre à l'employé communal de tondre le cimetière (celle de Nans sous Sainte-Anne qu'il utilisait auparavant étant hors service). Cette dépense non planifiée a été prise sur la ligne dépenses imprévues.

TRAVAUX DE RÉFECTION DU MUR DE LA RUE DE LA FONTAINE ET CIMETIÈRE

L'entreprise Satory à Fertans a envoyé un devis d'un montant de 800 € HT pour la réfection du mur écroulé dans la rue de la Fontaine, de 500 € HT pour la réalisation d'un solin le long de ce mur, de 450 € HT pour la dépose et l'enlèvement des tuiles sur le mur d'entrée du cimetière, et de 1350 € HT pour la pose des nouvelles tuiles. L'entreprise Languille à Malans avait été sollicitée pour les mêmes travaux mais n'a pas souhaité répondre faute de temps pour réaliser ces travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de confier à l'entreprise Satory la réfection du mur de la rue de la Fontaine pour un montant de 800 € HT, et verra par la suite si les autres travaux peuvent être réalisés avec l'employé communal.

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

PROTECTION DU CAPTAGE

L'enquête d'utilité publique a commencé le 15 mai. Tous les propriétaires des parcelles concernées par le périmètre de protection du captage ont été notifié du déroulement de l'enquête par courrier recommandé. Lors de sa première visite, le commissaire enquêteur avait indiqué qu'il serait souhaitable que la carte d'aptitude des sols à l'épandage à laquelle il est fait référence dans le dossier d'utilité publique puisse être réalisée avant la fin de l'enquête. Le maire a donc sollicité la chambre d'Agriculture du Doubs pour réaliser cette carte qui est de toutes façons nécessaire pour mener à bien la procédure de protection du captage. La chambre d'agriculture a envoyé un devis de 1194 € TTC pour la réalisation de ce document (65 ha de parcelles du périmètre qui ne faisaient pas encore partie d'un des plans d'épandage existants des exploitations agricoles nécessitaient le déplacement d'un technicien sur le terrain).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le devis de la chambre d'agriculture.

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Un budget prévisionnel de 3000 € avait été voté en début d'année en prévision des études à réaliser pour la protection du captage. Par contre, il apparaît que le coût des parutions d'annonces légales demandées par la préfecture dans le cadre de l'enquête d'utilité publique (environ 2000 € TTC pour 2 parutions dans l'Est Républicain et 2 parutions dans la Terre de Chez Nous) dépassent largement l'enveloppe qui avait été prévue au budget Eau (300 €). Il faudra donc prendre une décision budgétaire modificative pour permettre de payer les annonces légales.

Devant ces dépenses, le maire a cherché s'il existait des subventions pour ces études, et il apparaît que l'Agence de l'Eau propose une aide forfaitaire de 7250 € par point d'eau pour la procédure administrative de Déclaration d'utilité publique (DUP) des captages. Le conseil municipal autorise le maire à demander cette aide à l'agence de l'eau.

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

ENTRETIEN DE LA STATION D'ÉPURATION ET DU RÉSERVOIR D'EAU

L'entreprise Gaz et Eau a envoyé un devis de 973,20 € TTC pour le nettoyage et la désinfection du réservoir d'eau et de la station de pompage. NB : ce nettoyage nécessaire à l'entretien des réservoirs de distribution d'eau potable n'a pas été réalisé depuis 2 ans. Le conseil municipal valide le devis de la société Gaz et Eaux.

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

L'entreprise Agri-compost 70, spécialisée dans le traitement et compostage des boues de station d'épuration et agréée par l'Agence de de l'Eau a été contactée pour réaliser le curage des bassins de la station d'épuration. Un devis a été envoyé. Le coût du traitement des boues est de 55 € HT la tonne, le transport de 350 € par voyage (pour 2 bennes de 15 tonnes) . La prise en charge des boues nécessite une analyse préalable d'un coût de 520 € HT pour vérifier l'absence de métaux lourds. Cette analyse est valable pour l'année en cours. Le volume estimé est de 10 m³ par bassin. Il est préférable de faire curer les 3 bassins pendant la même année pour éviter de devoir refaire une analyse coûteuse l'année suivante.

André WINNINGER signale qu'il existe peut-être un contrat d'entretien de la station d'épuration avec la société Gaz et Eaux qui inclurait déjà le curage des bassins. Le conseil municipal donne un accord de principe pour faire curer les

bassins par la société Agri-compost sous réserve que cette prestation ne soit pas déjà prévue dans le contrat d'entretien de la station d'épuration.

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

(Après vérification, le contrat d'entretien de la station d'épuration par la société Gaz et Eaux ne concerne que la maintenance des équipements électro mécaniques, mais la société Gaz et Eaux sera consultée pour savoir si elle peut effectuer cette prestation et à quel coût).

DÉCISIONS MODIFICATIVES

Afin de payer la publication des annonces légales qui étaient demandées pour la procédure d'enquête publique de la protection du captage, il est décidé d'augmenter de 2200 € le budget alloué au chapitre 2033 du budget Eau – Investissement (2500 € au lieu de 300 € votés au budget primitif). Cette dépense est prise dans l'excédent du budget Investissement.

Pour permettre de réaliser cette année le curage des 3 bassins de la station d'épuration ainsi que le nettoyage et la désinfection de la station de pompage et du réservoir, il est décidé d'augmenter de 1000 € le budget alloué au chapitre 6152 (6000 € au lieu de 5000 € votés au budget primitif). Cette dépense est compensée par une augmentation de 1000 € de la subvention du budget principal (articles 748 du budget Eau – Fonctionnement et 6521 du budget Principal - Fonctionnement : 15764,53 € au lieu de 14764,53 € votés au budget primitif).

Suite au contrôle des budgets primitifs effectués par les services de la préfecture, il apparaît que dans le budget Principal – Investissement, le remboursement du capital des emprunts (articles 1641 et 1672 – 10711 €) ne sont pas compensés par des ressources propres de la commune (articles 001, 020, 10222, 10223, 1068, 021 : 1868 €). *(Le budget investissement était équilibré grâce à une subvention de 38120 € reçue pour les travaux de la Grande Rue, mais celle-ci n'est pas considérée comme une ressource propre de la commune et ne peut donc pas être prise en compte pour vérifier la solvabilité de la commune pour les emprunts contractés).*

Il est donc décidé d'augmenter de 8843 € le virement de la section de fonctionnement à la section investissement (articles 021 du budget Principal – Investissement et 023 du budget Principal - Fonctionnement : 11292 € au lieu de 2449 € votés au budget primitif). Cette décision n'a pas d'impact sur les finances de la commune, c'est juste une écriture qui prend 8843 € dans l'excédent de la section fonctionnement et qu'on retrouve dans l'excédent de la section investissement, et permet ainsi de garantir que la commune dispose de ressources propres suffisantes pour rembourser les emprunts contractés pour ses investissements.

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Boite aux lettres

Plusieurs personnes se sont plaint de l'absence de boîte à lettre à la mairie. Le maire rappelle que tout le courrier acheminé par la poste est déposé directement dans sa boîte par la factrice (sans quoi il n'y aurait jamais personne à la mairie pour recevoir les recommandés), et que ces réclamations sont liées au fait que lors de la procédure d'enquête publique pour la protection du captage, les propriétaires étaient appelés à retourner un formulaire, et que certains d'entre eux ont souhaité les déposer directement dans la boîte, mais ce genre de situation ne se produit qu'exceptionnellement. Une affichette sera apposée à la mairie pour signaler que le courrier doit être déposé dans la boîte du maire – 2 rue du Repos (rue du cimetière), et une étiquette 'Mairie' sera ajoutée sur celle-ci.

Stationnement sur la place du village

Robert LAMY signale que les véhicules stationnés sur la place du village gênent la manœuvre du bus scolaire autour du kiosque, ce qui peut-être à l'origine des accrochages du bus avec le muret ou le toit du kiosque. Le maire enverra un courrier aux personnes concernées pour les rappeler à l'ordre.

Renégociation de prêts

Le maire signale que les taux d'intérêts sont actuellement très bas mais risquent de remonter rapidement. Il est peut-être intéressant de renégocier les emprunts qui avaient été contractés pour les travaux d'assainissement car les taux étaient de 3,96 % et 4,9 % et il reste une durée d'environ 15 ans à rembourser (soit près de 5000 € d'intérêts par an actuellement). Il conviendra de vérifier auparavant quelles sont les conditions de remboursement anticipé. Le conseil municipal autorise le maire à chercher des propositions de renégociation de prêt.

Prochain conseil municipal

Le prochain conseil municipal se tiendra le vendredi juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.